

Justificatif à fournir au plus tard le jour de la rentrée

Tout étudiant doit obligatoirement, lors de l'inscription, justifier avoir souscrit :

**Une assurance responsabilité civile scolaire et extra-scolaire couvrant toute l'année universitaire.**

Cette assurance est obligatoire pour toutes les activités de votre vie étudiante (stages, activités sportives, sorties pédagogiques).

Les étudiants du département d'études  
**Génie Biologique Santé (GBS)**

*BUT Génie Biologique parcours Diététique et Nutrition et parcours Biologie Médicale et Biotechnologie*

Doivent obligatoirement souscrire à l'extension  
« risques professionnels liés au milieu paramédical et hospitalier »